



# S.P.S MARSEILLE

*Le combat des Surveillant(e)s  
pour la reconnaissance des Surveillant(e)s*

## **FLASH INFO – FLASH INFO – FLASH INFO – FLASH INFO – FLASH INFO**

Suite à la réunion de la Métropole en date du 19 décembre 2019, la gratuité des transports urbains a été accordée aux personnels pénitentiaires.

Une juste reconnaissance, après des années de lutte syndicale, pour le personnel qui représente la 3ème force de sécurité de l'état français.

Mercredi 12 février 2020 dans la soirée, Madame Martine VASSAL, présidente de la métropole, Monsieur le député Guy TESSIER, Mr le Maire d'arrondissement et Mme la responsable de la RTM, en visite éclair aux Baumettes, ont confirmé que l'ensemble des personnels pénitentiaires, tous corps confondus, bénéficiera de la gratuité des transports en commun sur toute la métropole Marseille - Aix. Cela concerne donc les personnels du C.P. de Marseille, de la Direction Interrégionale, des SPIP 13, de l'E.P.M. et d'Aix-Luynes.

La convention avec la police nationale vient d'être signée et c'est maintenant au tour de l'Administration Pénitentiaire de signer ladite convention dans les prochains jours. Une fois la convention signée, il suffira aux personnels de se présenter à un guichet de la RTM, avec sa carte professionnelle ou une attestation de l'employeur pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore, sa carte d'identité, sûrement une photo et 20 euros pour les frais de dossier. Le dossier sera à remplir sur place.

En attendant, le syndicat S.P.S. reste vigilant sur les démarches qui vont suivre et ne manquera pas de tenir informé l'ensemble du personnel.

Le 13 Février 2020

le Bureau local SPS CP les Baumettes